

AUTO MOTO ECOLE RIONDET

22 Route de Dieppe

27140 GISORS

**ENJEU DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE
CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DE
L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs à risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- De prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme/ le véhicule / l'environnement.

La formation :

- Favorise la prise de conscience des risques ;
- Permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- Permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- La mémorisation des règles ;
- L'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- La compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Déroulement de la formation

La formation se déroule de la manière suivante :

Après l'évaluation faite préalablement avant l'entrée en formation, l'élève débute par ses heures de simulateur afin de travailler sur la compétence 1, « maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul », ensuite il est fortement conseillé à l'élève de suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique sur véhicule.

Pour que l'apprentissage de conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- Une meilleure mémorisation des règles ;
- Une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- Une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ;
- Une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- Les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

Une fois l'élève prêt pour son examen théorique du code de la route, une place d'examen lui sera proposée. Ils seront convoqués à l'auto école afin que nous puissions les accompagner jusqu'au centre d'examen privé de LA POSTE à Beauvais (60). L'examen va durer environs 35mns durant lesquelles le candidat devra répondre sur tablette à une série de 40 questions en QCM portant sur les différents thèmes de la sécurité routière et obtenir au minimum 35 bonnes réponses pour valider cet examen. Les résultats arrivent généralement dans les 2h qui suivent le passage du test, par mail.

En fin de formation pratique, un bilan de compétences est effectué avant le passage de l'examen du permis de conduire. Pour les élèves n'ayant pas le niveau requis, les parents sont conviés à être présents lors de ce bilan.

Pour les autres, une date d'examen leur est proposée. L'examen du permis de conduire se déroule aux Andelys (27700), la durée de l'examen est de 32mns. Durant ces 32mns, l'élève devra conduire en agglomération et hors agglomération sans vous faire surprendre et sans surprendre les autres, en toute sécurité. La notation de l'examen du permis de conduire se fait sur un maximum de 31pts, afin de valider ce permis, il faudra obtenir une note minimum de 20 points sans avoir commis d'erreur éliminatoire. Vous devrez réaliser au moins une manœuvre et répondre à des questions de vérifications intérieures, extérieures du véhicule et une sur les soins de premiers secours. L'examen se déroule sur nos propres véhicules, l'élève sera examiné par un inspecteur du permis de conduire diplômé d'état.

Pour les examens tant théorique que pratique, les élèves sont convoqués à l'auto-école et sont ensuite accompagnés par un enseignant de la conduite diplômé. Après l'examen, ils sont raccompagnés jusqu'à l'auto-école.

Les résultats de l'épreuve pratique seront consultables 48h ouvrables après le passage de l'examen sur le site de la sécurité routière.

Lors du passage de l'examen, un document retraçant la totalité de la marche à suivre pour obtenir le titre définitif en cas de réussite sera remis à l'élève. Il devra se rendre sur le site ANTS.GOUV.FR pour entamer cette démarche. (cf : « Marche à suivre » dans les documents annexes